

[LA MOBILITÉ]
PARTICULIERS

Magellan

L'assurance des **globe-trotters**
et des **expatriés temporaires**
dans le monde entier

2012

APRIL International s'engage avec
la Fondation pour la Nature et l'Homme
et l'association Handicap International



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !
www.facebook.com/AprilExpat
www.twitter.com/AprilExpat


IMPRIM'VERT
Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



april
international

L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Magellan,

l'assurance complète de vos séjours temporaires dans le monde entier !

Magellan est une solution d'assurance adaptée aux séjours des personnes de moins de 75 ans voyageant ou séjournant dans le monde entier (sauf France, D.R.O.M. et pays de nationalité), pour une durée maximale d'un an.

Ce contrat vous permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger et vous propose 2 niveaux de garanties, en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget.

Pourquoi souscrire une assurance internationale ?

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé ?

Vous êtes hospitalisé en urgence ? Vous vous rendez chez votre médecin ?

Magellan couvre vos dépenses de santé avec des remboursements au choix, dès le 1^{er} euro dépensé, en complément de la Sécurité sociale française ou en complément de la CFE et vous propose un service de règlement direct de vos frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

Vous êtes victime d'un accident : vous devez être rapatrié au plus vite ? Vous êtes hospitalisé et attendez la venue d'un proche ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre séjour ?

APRIL International vous rembourse à hauteur de 1 600 € en cas de perte, vol ou destruction de vos bagages. Le contrat couvre également vos dépenses de première nécessité jusqu'à 200 € en cas de retard d'acheminement de vos bagages.

Un contrat spécialement conçu pour vos séjours à l'étranger

- Des frais de santé pris en charge à **100% des frais réels et sans franchise**
- **Des garanties valables dans tous les pays visités**
- Une couverture lors de vos retours temporaires dans votre pays de nationalité
- Un service de traductions et d'accompagnement juridique pour faciliter vos démarches administratives
- Conforme aux obligations d'assurance pour votre demande de Visa Vacances-Travail ou Working Holiday Visa

**POSSIBILITÉ
DE PAIEMENT
MENSUALISÉ**

Nos équipes multilingues sont à votre écoute :



- **par téléphone** : + 33 (0)1 73 02 93 93 du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) - Heure de Paris
- **par e-mail** : info@aprilmobilite.com
- **dans nos bureaux** : 110, avenue de la République
75011 Paris - FRANCE



Découvrez nos garanties spéciales **Amérique du Nord**

APRIL International a imaginé des services exclusifs avec ses partenaires :

● Accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis : près de 450 000 médecins et plus de 4 500 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :

- vos consultations de généralistes et spécialistes,
- vos analyses,
- vos radiographies,
- vos examens et soins médicaux.



● Une carte de tiers-payant pharmaceutique : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 60 000 pharmacies aux États-Unis.



● Un service de consultation à domicile : pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation aux États-Unis, Canada et Mexique.



NOUVEAUTÉ 2012 !

Grâce à notre service de géolocalisation, accédez à notre réseau de prestataires médicaux aux États-Unis en quelques secondes et trouvez le praticien, le centre hospitalier ou la pharmacie le plus proche de chez vous !

Garanties

spécialement adaptées à votre profil de voyageur international

FRAIS DE SANTÉ Jusqu'à 200 000 € par année d'assurance



MINI

Remboursements
au 1^{er} euro

COMPLÈTE

Vous pouvez opter pour des remboursements :
- au 1^{er} euro
- en complément de la Sécurité sociale française
- en complément de la CFE
voir définition p.5

HOSPITALISATION

Hospitalisation médicale ou chirurgicale :
- Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)
- Frais de séjour
- Honoraires médicaux et chirurgicaux
- Examens, analyses, médicaments
- Actes médicaux

100% des frais réels
voir définition p.5

100% des frais réels
voir définition p.5

Règlement direct des frais lors d'une hospitalisation *voir définition p.5* de plus de 24h (sauf pour les assurés en complément de la Sécurité sociale française)

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

Chambre privée

non pris en charge

jusqu'à 50 € par jour

SOINS COURANTS

Consultations et visites de médecins généralistes et spécialistes

100% des frais réels, jusqu'à 500 € par an suite à accident uniquement et sur présentation d'un certificat médical

100% des frais réels, jusqu'à 80 € par acte

Radiographies, analyses, pharmacie, soins infirmiers* et actes de spécialistes

100% des frais réels

Kinésithérapie* (suite à hospitalisation prise en charge par APRIL International)

100% des frais réels, jusqu'à 50 € par séance

Optique : verres, lentilles et monture (suite à accident caractérisé *voir définition p.5* uniquement)

Soins et prothèses dentaires (suite à accident caractérisé uniquement)

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 350 € par an

Autres prothèses (suite à accident caractérisé uniquement)

Forfait prévention : préservatifs

non pris en charge

jusqu'à 20 € par an

* Actes soumis à accord préalable *voir définition p.5* en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.

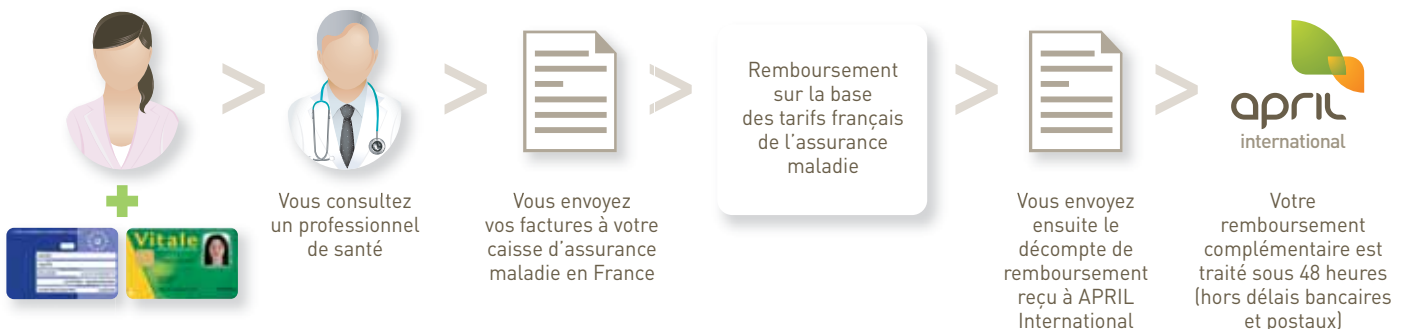
APRIL INTERNATIONAL VOUS REMBOURSE EN 48 H

Comment obtenir le remboursement de vos frais de santé ?

1 Vous optez pour les remboursements au 1^{er} euro ou en complément de la CFE :



2 Vous optez pour les remboursements en complément de la Sécurité sociale française :



DÉFINITIONS

- **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes une demande d'entente préalable accompagnée d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- **Caisse des Français de l'Étranger** : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier de prestations équivalentes à celles de la Sécurité sociale française.
- **D.R.O.M.** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- **Règlement direct de vos frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

Garanties (suite)

spécialement adaptées à votre profil de voyageur international

ASSISTANCE RAPATRIEMENT



En cas de maladie, accident ou problème grave, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24, 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

	MINI	COMPLÈTE
Transport médical, rapatriement sanitaire	oui	oui
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement
Retour des membres de la famille assurés	non pris en charge	oui
Retour après consolidation au pays d'expatriation ou envoi d'un collaborateur de remplacement		oui
Présence d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours		billet A/R + 80 € par nuit, maximum 10 nuits
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle		remboursement de vos frais de transport
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place		oui
Transmission de messages urgents		oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui	oui
Accompagnement du défunt	oui	oui
Frais de cercueil	jusqu'à 1 500 €	jusqu'à 1 500 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 €	jusqu'à 15 000 €
Frais d'avocat à l'étranger	non pris en charge	jusqu'à 3 000 €
Assistance voyage en cas de perte ou vol d'effets personnels		avance jusqu'à 1 000 € par événement
Retard de bagages		jusqu'à 200 €
Retour impossible		80 € par jour, maximum 5 jours (frais d'hébergement et de restauration)
Traduction de documents légaux ou administratifs		jusqu'à 500 € par an

Les garanties présentées ci-après sont proposées uniquement dans la Formule Complète.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



	COMPLÈTE
Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques ou échanges d'emails

ASSISTANCE JURIDIQUE



	COMPLÈTE
Informations juridiques et prévention par téléphone	oui

RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative



	COMPLÈTE
Dommmages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommmages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, franchise : 75 €
Protection juridique-Recours	jusqu'à 3 100 € par an, seuil d'intervention : 228 €
Extension vie professionnelle : Stage en entreprise : dommages matériels	jusqu'à 12 000 € par an, franchise : 75 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT



	COMPLÈTE
Capital versé en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale par accident, réductible en cas d'invalidité partielle par accident	40 000 €, franchise relative de 20%

BAGAGES



	COMPLÈTE
Au cours du trajet aller-retour et pendant le séjour, en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégât des eaux	jusqu'à 1 600 €, franchise de 30 € par sinistre, garantie limitée à 50%, soit 800 €, pour les objets précieux

Exemples de remboursements

Avec Magellan, vous êtes couvert contre tous les aléas pouvant perturber votre expérience internationale.



Jérôme, 27 ans, s'est donné 3 mois pour visiter l'Asie

Je suis assuré par un contrat Magellan 1^{er} euro.

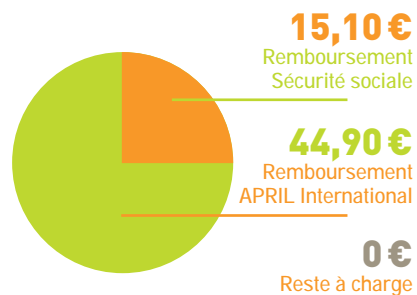
> 15 juin INTERVENTION DES SECOURS	> 15 juin HOSPITALISATION	> 22 juin VISITE DE MA MÈRE	> 30 juin ANALYSES
Lors d'un trekking au Népal, je fais une chute et j'ai de nombreuses contusions à la tête. Mon état nécessite un transport en hélicoptère vers l'hôpital de Katmandou.	Je reste hospitalisé pendant 2 semaines.	APRIL prend en charge un billet A/R pour ma mère, qui vient me rendre visite quelques jours à l'hôpital.	Avant de me laisser repartir à la découverte de l'Asie, le médecin me prescrit une IRM de contrôle.
Coût total de l'intervention des secours : 891 € Reste à charge : 0 €	Coût total de l'hospitalisation : 529,55 € Reste à charge : 0 €	Coût total du billet d'avion 757,62 € Reste à charge : 0 €	Coût total de l'imagerie : 227 € Reste à charge : 0 €



Lucie, en stage à Rome

Je consulte un spécialiste pour des douleurs au dos en Italie. Coût de la visite : 60 €.

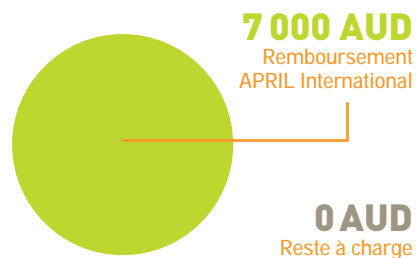
J'ai souscrit un contrat Magellan en complément de la Sécurité sociale française."



Mickael, en programme vacances-travail à Sydney

Je suis hospitalisé pour une crise d'appendicite. Coût de l'opération et des journées d'hospitalisation : 7 000 AUD.

J'ai souscrit un contrat Magellan Mini 1^{er} euro."



Composez le contrat le mieux adapté à votre voyage !

2 niveaux de garanties en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget :

MINI

- **Frais de santé** : hospitalisation (en cas de maladie et accident) et médecine de ville en cas d'accident
- **Assistance rapatriement basique**

OU

COMPLÈTE

- **Frais de santé** : hospitalisation et médecine de ville en cas de maladie et d'accident
- **Assistance rapatriement étendue**
- **Assistance juridique**
- **Soutien psychologique**
- **Responsabilité civile vie privée, stages et locative**
- **Individuelle accident**
- **Assurance bagages**

COTISATIONS mensuelles TTC

Pour toute date d'adhésion jusqu'au 31/12/2012.

Des frais de 6 € par mois en cas de paiement mensualisé s'ajoutent au montant de votre cotisation.

Formule COMPLÈTE

• Toutes les garanties présentées

	Durée (minimum 15 jours, maximum 12 mois)	≤ 30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51-64 ans		65-74 ans
		indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv
Option 1 : remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro en pourcentage des frais réels	15 jours	51 €	140 €	75 €	195 €	99 €	266 €	122 €	330 €	153 €
	1 mois	76 €	206 €	102 €	276 €	138 €	371 €	174 €	465 €	236 €
Option 2 : remboursement des frais de santé en complément de la Sécurité sociale française (pour les séjours jusqu'à 3 mois) ou de la CFE (pour les séjours de plus de 3 mois)	15 jours	42 €	115 €	56 €	154 €	73 €	198 €	89 €	239 €	102 €
	1 mois	56 €	154 €	68 €	184 €	87 €	266 €	105 €	281 €	133 €

Formule MINI

- **Frais de santé** : hospitalisation (maladie et accident), médecine de ville seulement en cas d'accident
- **Assistance basique** (rapatriement sanitaire, frais de recherche et secours, avance de caution pénale, rapatriement de corps, accompagnement du défunt et frais de cercueil)

	Durée (minimum 15 jours, maximum 12 mois)	≤ 30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51-64 ans		65-74 ans
		indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv	fam	indiv
Remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro en pourcentage des frais réels	15 jours	30 €	83 €	45 €	119 €	58 €	157 €	72 €	196 €	91 €
	1 mois	46 €	123 €	61 €	165 €	82 €	220 €	102 €	276 €	138 €



À la différence de la Formule Complète, la Formule Mini ne couvre pas l'intégralité des situations délicates pouvant se présenter à l'étranger. C'est une formule de base mais APRIL International vous recommande la Formule Complète. La Formule Mini peut uniquement être souscrite en ligne.

Fonctionnement du contrat

Informations pratiques avant de souscrire

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à toute personne âgée de moins de 75 ans,
- séjournant à l'étranger, hors de France, des D.R.O.M. et de son pays de nationalité,
- pour des périodes allant de 15 jours à 12 mois.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Avec Magellan, vous êtes couvert dans le monde entier (y compris en France, dans les D.R.O.M. et dans votre pays de nationalité pour des séjours temporaires).

Certains pays peuvent être exclus en fonction d'événements qui s'y déroulent. La liste complète des pays exclus est disponible sur demande au +33 (0)1 73 02 93 93.

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Vos garanties prennent effet au plus tôt le lendemain de la réception de votre Demande d'adhésion accompagnée du règlement correspondant, sous réserve de l'application des délais d'attente suivants pour la garantie frais de santé :

- aucun délai d'attente en cas d'accident,
- autres cas : 8 jours.

ET SI JE PRATIQUE UN SPORT PENDANT MON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?

Avec Magellan, vous êtes couvert pour la pratique des sports à titre amateur, dans le cadre d'un club ou d'une fédération. La pratique des sports dangereux ainsi que la pratique des sports à titre professionnel ou dans le cadre de compétitions n'est pas couverte (consultez-nous pour plus d'informations).

COMMENT SOUSCRIRE ?

- 1 Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe en suivant les indications données sur la dernière page.
- 2 Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Vous pouvez également souscrire votre contrat en ligne, vous recevez alors dans les minutes qui suivent votre attestation d'assurance par e-mail.

La Formule Mini est uniquement disponible en ligne.

ET SI MON VOYAGE EST ANNULÉ OU MODIFIÉ ?

En cas d'annulation de voyage, nous vous remboursons la cotisation, à condition que vous nous ayez prévenus par écrit avant la date d'effet du contrat et que nous soient retournés les originaux du Certificat d'adhésion et éventuellement de la carte APRIL International.

En cas de retour anticipé et définitif dans votre pays de nationalité, vous devez nous faire parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant votre retour définitif (quittance d'électricité, de gaz ou télécom...). Nous mettrons fin à votre contrat et vous rembourserons la cotisation trop perçue.

Des services

pour vous accompagner tout au long de votre séjour à l'étranger

... EN LIGNE

@ VOTRE ESPACE ASSURÉ

Si vous êtes **assuré**, vous pouvez consulter :

- vos décomptes de remboursement,
- vos garanties et vos conditions générales,
- vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes **adhérent**, vous pouvez :

- consulter vos coordonnées personnelles et celles de votre assureur-conseil,
- consulter vos cotisations et votre mode de règlement,
- payer vos cotisations en ligne par carte bancaire.

APRIL INTERNATIONAL S'ENGAGE

Pour participer à la préservation de l'environnement et pour améliorer le quotidien des populations défavorisées dans le monde, APRIL International s'engage aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de l'Association Handicap International.

Vous pouvez, vous-aussi, faire un don à l'une de ces associations en choisissant dès maintenant de verser :

- la somme de 5, 8 ou 12 € avec votre cotisation ou,
- les centimes de vos remboursements frais de santé.



VOTRE CARTE ASSURÉ

ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- bénéficier d'une prise en charge sans avance de frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h (sauf pour les assurés en complément de la Sécurité sociale française),
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.

SPÉCIAL POUR LES JEUNES À L'ÉTRANGER, DES GARANTIES EXCLUSIVES !

• Des difficultés de compréhension d'un document en langue étrangère ?

Un contrat de bail en allemand, un formulaire pour l'obtention d'un visa en anglais, un contrat de travail en chinois... Sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de divers documents administratifs ou juridiques.

• Des questions sur un visa, un permis de travail ? Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?

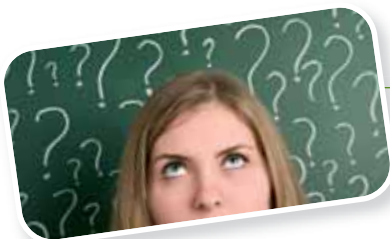
Notre hotline multilingue est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre pratique et juridique.

• Votre lave-linge fuit et engendre un dégât des eaux dans l'appartement situé au dessous du vôtre ?

Grâce à votre garantie Responsabilité civile locative, nous prenons en charge les dommages causés à l'appartement de votre voisin.

• Vous causez des dommages matériels pendant votre stage professionnel à l'étranger ?

Avec l'extension vie professionnelle - stages de votre garantie Responsabilité civile, vous êtes couvert si vous causez des dommages au matériel utilisé pendant votre stage.



APRIL, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 750 collaborateurs et 50 sociétés du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



APRIL International, spécialiste de l'assurance internationale depuis plus de 35 ans

Nos engagements

- Une haute qualité de gestion : nous traitons les souscriptions en 24h et vos demandes de remboursements en 48h
- Des équipes multilingues à votre disposition
- Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une **gamme complète et modulable de solutions d'assurance**, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april international | expat

APRIL INTERNATIONAL EXPAT UNE SOCIÉTÉ APRIL

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - www.april-international.fr

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**